

DECISION MUNICIPALE
N°24-071

1-1

Objet : MISE EN ŒUVRE, ENTRETIEN ET TELESURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION DES BATIMENTS MUNICIPAUX
ACCORD-CADRE N° 24-22

PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :

✓ LOT N°1 : MISE EN ŒUVRE ET ENTRETIEN DES ALARMES INTRUSION

MONTANT MAXIMUM ANNUEL 26 000,00 € HT

✓ LOT N°2 : TELESURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION ET INTERVENTION SUR SITE

MONTANT MAXIMUM ANNUEL 26 000,00 € HT

Le Maire de TOURNEFEUILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la consultation en procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE UN : de retenir les sociétés suivantes, pour l'exécution des prestations de chaque lot et pour les montants maximums annuels sus-indiqués :

✓ Lot n°1 : **INÉO MP**, 16 rue Claude Marie Perroud, 31047 Toulouse CEDEX 01

✓ Lot n°2 : **NEXECUR PROTECTION**, 12 rue de Belle Ile, 72190 COULAINES


ARTICLE DEUX : de signer les actes d'engagement liés à cet accord-cadre ainsi que ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.


Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 19 juin 2024

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240619-24-071-AR
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024